



MON ENFANT SOURD

- Comment va-t-il apprendre ?
 - Comment va-t-il s'intégrer ?
 - Comment va-t-il s'ouvrir au monde ?
 - Et la vie de famille ?
- Un autre regard sur l'enfant Sourd.**

*Il est d'abord un **ENFANT**. Il n'est pas malade ni contagieux,
il est un **ENFANT NORMAL** comme les autres.
Il a juste un problème d'oreille, il n'est pas à réparer. L'important est
de trouver des solutions pour les problèmes de communication.*

L'ASSOCIATION APES-BFC

- L'objectif de l'association est d'aider et d'accompagner toute la famille dans l'éducation scolaire de leur enfant sourd en PEJS LSF / français écrit.
- L'association oeuvre pour **l'épanouissement et la réussite scolaire** de l'enfant afin d'éviter l'exclusion.
- L'association respecte **le choix des parents** sur les mode de communication et sur le type d'appareillage.
- Elle organise aussi des **conférences**, des **animations**, des **activités de loisirs**, des **échanges** entre parents d'enfants sourds, entendants et malentendants.

Nos partenaires :



*Suivez les actualités sur notre
Site internet et page Facebook :*

<https://apes-bfc.fr>

Association de Parents d'Enfants Sourds Bourgogne / Franche-Comté (APES BFC)

Association loi 1091 créée en mai 2018 — Waldec W212009523

Adresse postale : Boîte N13, 2 rue des Corroyeurs 21000 DIJON

Site internet : <https://apes-bfc.fr> — Email : apes.bourgogne.franchecomte@gmail.com



POUR NOUS, PARENTS :

Pour nous, Parents de l'APES, les classes en PEJS LSF / français écrit devraient suivre les critères suivants :

- La première langue des enfants est la LSF.
- Les enfants sont regroupés afin de pouvoir échanger et enrichir leur langue entre pairs.
- Le choix de la filière du PEJS parcours bilingue LSF / français écrit est une chance unique et un droit pour les enfants sourds de pouvoir suivre une scolarité normale avec la LSF.
- Les enseignants (en maternelle, en primaire ou en secondaire) doivent maîtriser parfaitement la LSF, et avoir une excellente culture sourde.
- Le temps scolaire doit être uniquement consacré aux

apprentissages scolaires.

- La LSF est inscrite dans le projet de l'établissement, donc c'est un projet partagé par tous dans l'école.
- Une place entière et reconnue doit être laissée aux professionnels sourds qui seront privilégiés dans leur statut d'enseignant.
- Les critères sont pour eux, une excellente LSF mais aussi une bonne maîtrise pédagogique.

LA LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF) :

Nos choix éducatifs :

L'enfant sourd est un enfant comme les autres.

Mais il écoute avec ses yeux, et il parle avec ses mains.

Sa langue est visuelle et gestuelle, c'est la langue des signes Françaises.

C'est une vraie langue, elle est complète, aussi parfaite que les langues vocales.

C'est la langue naturelle des enfants sourds.

Un choix de vie :

La LSF n'est pas un outil de communication, c'est un choix de vie et cela conduit à la réussite. La LSF permet à l'enfant sourd d'acquérir son identité, son autonomie, sa confiance en lui.

Nous reconnaissons aux enfants leur identité sourde.

Nous leur donnons accès à la communauté et la culture sourde sous toutes ses formes.

La scolarité :

Nous la voulons dans la même école que tous les autres enfants, avec les mêmes programmes, la même ambition de réussite dans la langue de nos enfants, la LSF.

Dans une classe où les enfants sourds apprennent en LSF, ils accèdent aux mêmes connaissances que les autres élèves.

Dès 3ans, l'enfant sourd peut bénéficier d'une scolarité en Langue des Signes Françaises, au sein de classes bilingues gérées par l'Éducation Nationale.

Dans l'éducation et le parcours scolaires des jeunes sourds, la liberté de choix entre une communication bilingue-langue des signes françaises et langue française et une communication en langue française est de droit.

(Art. L. 112-2-2.)